

COMMISSION FOOTBALL FÉMININ

Réunion téléphonique du 21 octobre 2020

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.

INFORMATION

Nous vous informons que la commission féminine, comme l'année dernière, vérifie **CHAQUE** semaine les feuilles de match papier. Pour tout manquement aux règlements, les feuilles seront transmises à la commission compétente.

RAPPEL AUX CLUBS

Sont autorisées à jouer en Seniors :

- Les U20F – U19F – U18F
- Trois U17F maximum avec un dossier de surclassement et une autorisation médicale.

Sont autorisées à jouer en U18F

- Les U18F – U17F – U16F
- Trois U15F maximum (sans besoin de dossier de surclassement).

Sont autorisées à jouer en U15F

- Les U15F – U14F
- Trois U13F maximum (sans besoin de dossier de surclassement).

Sont autorisées à jouer en championnat U13 Féminines en District :

- U12 F -U13 F
- Trois U11F maximum (sans besoin de dossier de surclassement).

La prochaine réunion aura lieu le 3 novembre 2020.

La Présidente,
Marie-Claude Espinosa